

La lettre

Révision du SCOT : du diagnostic...

Le processus de révision du Schéma de Cohérence Territoriale est désormais bien engagé. Plusieurs réunions ont permis aux élus en charge du suivi de ce dossier de prendre connaissance de l'évolution du profil du 'Pays de Saint-Brieuc', sur la base des travaux réalisés par le groupement de cabinets d'étude, piloté par CITADIA Conseils. Le comité syndical a pris acte des résultats du diagnostic lors de sa séance du 6 avril dernier. Cette phase est en effet pleinement nécessaire pour réaliser des choix pertinents quant à l'avenir du territoire dans les 15 prochaines années.

Les bureaux d'études réalisent également l'état initial de l'environnement (E.I.E.), c'est-à-dire une analyse objective de la situation environnementale locale. Elle permettra de mesurer les incidences des choix retenus dans le SCOT sur l'environnement.

Désormais, ce diagnostic doit être partagé avec les élus et les partenaires. L'objet de cette lettre est d'en présenter une synthèse sous l'angle de la démographie, de l'habitat et de l'économie au sens large. Dès septembre, elle devrait être complétée par un aperçu du profil climat du territoire, par les aspects paysagers et environnementaux et l'état de la biodiversité.

... aux enjeux

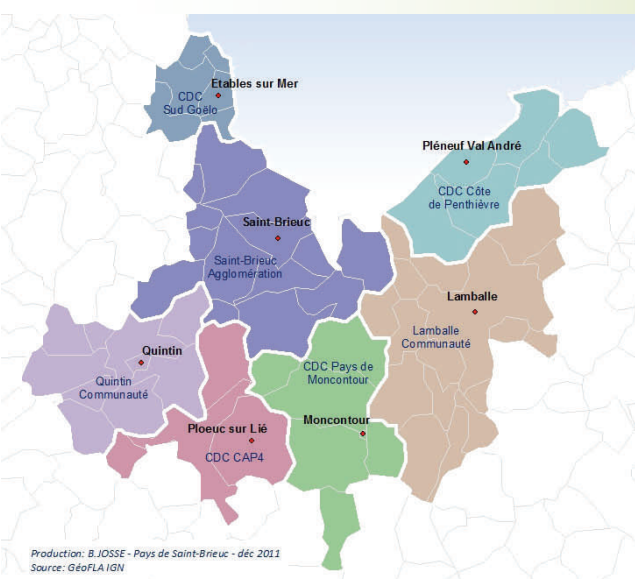
Au travers de ce diagnostic, se dessinent déjà les enjeux prioritaires auxquels le SCOT va devoir répondre. Ils seront affinés dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) dont l'élaboration va maintenant débuter. Il conviendra ensuite de procéder à l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.) dès la fin 2012.

Celui-ci déclinera les orientations et prescriptions dont les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme locaux, devront se saisir afin de les décliner localement.



Dans ce numéro

Démographie	2
Marché de l'habitat	2
Economie	3
Séminaire du 19 juin	4
Ateliers thématiques	4
Contacts	4



Une forte croissance démographique

En 2008, le Pays de Saint-Brieuc comptabilise 195 681 habitants, soit 14 674 de plus qu'en 1999. Le territoire connaît une forte croissance démographique, due principalement à un solde migratoire important (1,1%), même si le solde naturel reste légèrement positif (+0,2%). Avec un quart de sa population ayant moins de 20 ans, le Pays de Saint Brieuc demeure un pays jeune. Néanmoins, il vieillit, la part des plus de 60 ans augmentant.

Cet accroissement de population bénéficie principalement au territoire de Saint Brieuc Agglomération qui accueille 5803 habitants de plus durant la période considérée, même si le taux de croissance moyen annuel sur

les autres territoires est très significatif (+1%). Bénéficiant d'une proximité immédiate avec l'agglomération briochine, le Sud Goëlo connaît un développement démographique plus important que la Côte de Penthièvre. Les communes multi-polarisées entre Lamballe et Saint-Brieuc connaissent le même sort.

Autre constat marquant sur le secteur : les ménages sont de plus en plus nombreux mais de plus en plus petits (2,3 personnes par ménage en 2008), du fait du vieillissement de la population, du nombre croissant de familles monoparentales, du « desserrement des ménages »...

Chiffres Clés

- 195 681 habitants en 2008 (population municipale)

- 223 548 habitants en 2030 (scénario central) soit plus de 14% de croissance par rapport à 2008 (projection Omphale - outil INSEE)

- En moyenne 142 hectares consommés par an par l'habitat

De nouveaux besoins en logements

Ces tendances démographiques font émerger de nouveaux besoins, notamment en logements locatifs et logements de taille modeste. Le parc de logements n'est pas forcément toujours adapté aux besoins (logements trop grands...). Le parc résidentiel est également ancien, et par conséquent, souvent énergivore.

Depuis 1999, sur une moyenne de 1783 logements produits annuellement, seuls 569 logements permettent d'accueillir de nouveaux habitants, les 1214 autres contribuant à maintenir la population (pour accompagner le phénomène de décohabitation des ménages, de vieillissement de la population et de démolition/reconstruction, entre autres...) sur le territoire. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement) fixe, quant à elle, à 2000 par an le nombre de logements nécessaires sur notre territoire.

La quasi-totalité de l'offre de logements sociaux est concentrée sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (83 % des locataires sociaux du territoire). Le détail des chiffres par territoire laisse entrevoir de fortes disparités.

Enfin, le pavillon individuel reste la forme urbaine la plus répandue et plébiscitée par les habitants, tandis que les logements collectifs sont comparativement moins représentés. L'attractivité du territoire entraîne une artificialisation des terres très significative. La consommation foncière moyenne rapportée à l'habitant (750 m²) est d'ailleurs plus importante que celle relevée pour la Bretagne (623 m²) et qui est déjà plus élevée que la consommation nationale. Au regard de son cadre de vie remarquable, le Pays connaît une forte pression foncière (inégaie selon les intercommunalités), et une consommation des terres soutenue.

On estime à 142 hectares par an, en moyenne, les surfaces consommées par l'habitat.

On constate un déficit de construction malgré les efforts des collectivités.



Qui se traduisent en enjeux :

- . Comment développer la mixité sociale au sein des bourgs et des quartiers en ville ?
- . Comment attirer de jeunes actifs et où les loger ?
- . Comment diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins des personnes seules, des personnes bénéficiant de revenus modestes, pour permettre aux salariés de loger à proximité de leur travail...?
- . Comment favoriser la mixité générationnelle au sein des quartiers d'habitation ?
- . Comment inciter à moins consommer d'espace tout en produisant davantage de logements sur les communes ?

L'analyse de ces données permet de considérer les conditions du maintien et de l'accueil de la population, comme un enjeu majeur, à l'échelle du Pays de Saint Brieuc.

Les élus vont également être questionnés sur les équilibres géographiques en matière de répartition de l'habitat à privilégier. Il faudra garder à l'esprit l'ensemble des risques identifiés, notamment en matière de résidentialisation de certaines communes (communes 'dortoirs'), de déplacements domicile - travail toujours plus importants, de perte de dynamisme commercial de certains bourgs...

Un dynamisme économique, source d'attractivité du territoire

Depuis 1999, le pays de Saint-Brieuc a connu un dynamisme économique important, même si, depuis 2008, le nombre de créations **d'emplois** s'est stabilisé. La nature des emplois est différente selon les territoires : l'agglomération concentrant les emplois administratifs et commerciaux ; un arrière-pays dominé par les emplois industriels et agricoles, et un littoral qui bénéficie du tourisme (commerce) et permet le développement d'activités spécifiques.

Les zones d'activités sont très présentes sur le territoire : on estime à 1730 hectares la superficie potentiellement dédiée aux entreprises dans les Plans Locaux d'Urbanisme (en juin 2011), sur zones d'activités majoritairement et sur mono-site. Leur localisation à proximité des pôles urbains et le long des axes routiers structurants (RN 12, RD 700, ...) impacte fortement le paysage du territoire. Un nécessaire équilibre devra être trouvé avec **l'activité agricole**, dont le maintien est conditionné par la préservation des terres agricoles. L'agriculture, base de l'industrie agro-alimentaire, subit des mutations importantes : concentration des exploitations, difficulté de transmission

des exploitations, adaptation nécessaire aux normes...

Des inquiétudes existent quant au devenir de ce secteur en lien avec la situation de l'agroalimentaire sur le pays de Saint-Brieuc (qui représente plus de 48 % des emplois industriels).

La réflexion en cours autour d'un



Document d'Aménagement Commercial a conduit le pays de Saint-Brieuc à se pencher sur sa situation commerciale. Une augmentation des surfaces de vente (sur les 10 dernières années) beaucoup plus rapide que l'évolution de la population laisse craindre à terme des tensions sur le marché.

Enfin, on constate une tendance à la périphérisation des commerces traditionnels, se localisant à proximité des grandes surfaces, questionnant l'avenir des centres-villes et des centres-bourgs.

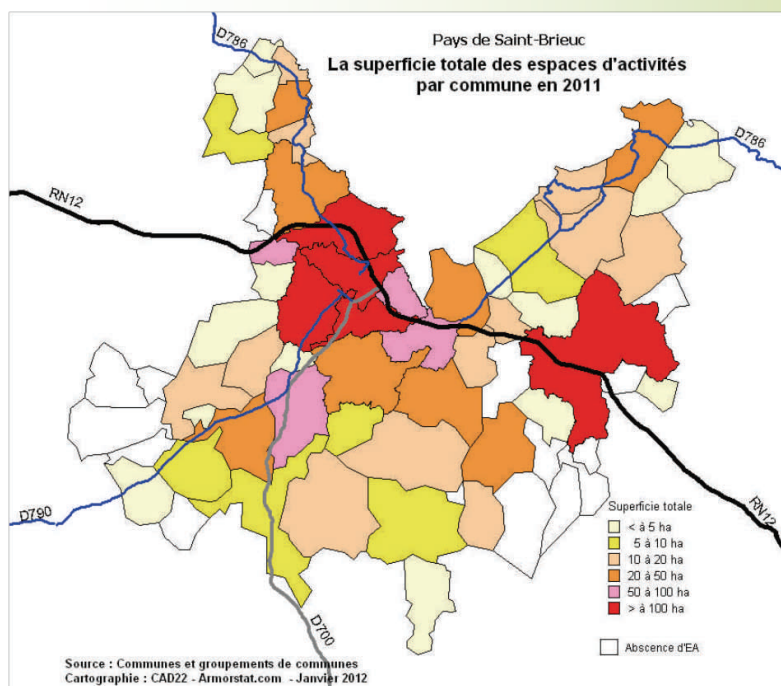
Les élus du territoire, compte tenu de ces éléments, vont devoir

envisager l'accueil des entreprises, et des emplois qui en découlent, autrement : en terme d'équilibre géographique, en terme de moindre consommation d'espace par des activités économiques, au regard de l'intégration paysagère des sites, de la requalification des friches ou locaux disponibles.

Cette réflexion intégrera nécessairement les projets majeurs à venir : l'arrivée de la LGV, et l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal autour de la gare de

Saint-Brieuc et d'un pôle destiné au tertiaire, la rocade sud de l'agglomération briochine...

Le tout, en reconsidérant le modèle de développement économique au regard des préoccupations en matière d'énergie, d'impact sur le changement climatique, de limitation des émissions de gaz à effets de serre...



Chiffres Clés

-12260 emplois créés entre 1999 et 2008

- Hausse du chômage de 3.4% entre 2010 et 2011

- 123 hectares potentiellement disponibles pour l'implantation d'entreprises à court et moyen terme

- Concentration du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 (diminution de 27% du nombre d'exploitations)

Comment prendre en compte les dimensions Climat-énergie dans le SCOT et les PLU ?

Le Syndicat Mixte a organisé, le mardi 19 juin dernier, à l'attention de ses élus, des techniciens des collectivités et de ses partenaires, une matinée consacrée à l'énergie et au climat. La centaine de participants a pris connaissance du profil -climat élaboré à l'échelle du Pays de Saint Briec : bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteurs d'activité, bilan de la production d'énergie d'origine renouvelable et principaux enjeux pour le territoire ...

La matinée s'est poursuivie par le témoignage de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours, au travers des interventions de M. Daniel LANGE, élu de la commune de La Riche et Bénédicte METAIS, chargée d'études à l'agence, qui a engagé une démarche expérimentale innovante de traduction des objectifs de réduction par 4 des émissions de GES, à horizon 2050, dans une démarche prospective SCOT.

La démarche vise à imaginer un « scénario de rupture accessible » : elle combine à la fois la nécessaire maîtrise de l'étalement urbain, elle passe également par de nouveaux modes d'habiter, de travailler, de se déplacer, de consommer,

notamment à travers leur traduction spatiale ; une place et un rôle nouveaux sont donnés à la végétation, aux milieux naturels et aux espaces agricoles...

L'intérêt de cette présentation est d'offrir une traduction « concrète » de l'objectif de réduction des émissions de GES, permettant de se questionner sur les ambitions à fixer dans le prochain SCOT : quel chemin est-on prêt à parcourir dans les 15 prochaines années, dans la perspective du facteur 4 ?...

Les diaporamas présentés lors de ce séminaire sont téléchargeables sur l'intranet du Pays de Saint Briec : <http://intranet.pays-de-saintbriec.org>



27 juin 2012 : les ateliers thématiques du SCOT

Cette rencontre, organisée le 27 juin dernier, a été consacrée aux échanges et partages d'expériences entre techniciens, professionnels et experts locaux sur des sujets tels que :

- « l'habitat / la démographie / les équipements et services »,
- « l'énergie et les gaz à effet de serre »,
- « l'économie, l'agriculture, la consommation d'espace »
- « l'environnement, le paysage, la trame verte et bleue »

Cette journée a permis de partager les grandes lignes du diagnostic réalisé sur le territoire du Pays de Saint-Briec. A partir de ces éléments, les membres inscrits dans les différents ateliers ont pu évoquer ce qui leur semblait relever des enjeux prioritaires à traiter dans le cadre du futur SCOT. Les cabinets d'études chargés de la révision du SCOT et les élus du comité de pilotage doivent désormais se saisir de ces apports et réflexions pour aborder les perspectives de développement du Pays de Saint-Briec au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le compte-rendu de la rencontre et les diaporamas présentés lors de ces ateliers sont téléchargeables sur l'intranet du Pays de Saint Briec : <http://intranet.pays-de-saintbriec.org>



Contacts :

Syndicat Mixte du Pays de Saint Briec
Centre Hemera - 8 rue des Champs de Pies
CS 40532 - 22000 Saint-Briec
Tel : 02.96.58.08.08

Mission SCOT :

Béatrice JOSSE : b.josse@pays-de-saintbriec.org
Sophie TREPS : s.treps@pays-de-saintbriec.org
Françoise FLOC'H : mission@pays-de-saintbriec.org

Directeur de la publication : Gilbert GASPAILLARD, 1er Vice-président

Responsable de la Rédaction : mission SCOT - CITADIA

Crédits photos : SM Pays de Saint Briec / E. POIRIER - Observatoire photographique du paysage du Pays de Saint Briec

La lettre du SCOT n° 2 : éditée par le Syndicat Mixte du Pays de Saint Briec

retrouvez toute l'actualité du SCOT sur le site internet du Pays de Saint Briec

www.pays-de-saintbriec.org

